

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 14 octobre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_093 - FINANCES EFFACEMENT DE DETTES - BUDGET DECHETS MENAGERS

Les autorités compétentes en matière d'effacement de dettes des particuliers ou des commerçants en Saône-et-Loire ont statué et décidé l'effacement des créances de plusieurs usagers du service public de l'enlèvement et de l'élimination des ordures ménagères du Grand Charolais :

Séance(s)	Autorité compétente	Redevable	Créance effacée
4 février 2019 14 février 2020	Tribunal du Commerce de Mâcon	Commerçant	104,50 € correspondant à une redevance d'ordures ménagères de 2018
25 octobre 2019 25 septembre 2020			209,00 €, correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2019
9 juillet 2021			748,67 €, correspondant à des redevances d'ordures ménagères et des apports de déchets verts en déchetteries de 2020 et 2021
8 avril 2022			104,50 € correspondant à une redevance d'ordures ménagères de 2019
8 avril 2022			179,51 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2021
3 juin 2022	Commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire	Particulier	46,23 € correspondant à une redevance d'ordures ménagères de 2021
24 juin 2022	Tribunal du Commerce de Mâcon	Commerçant	195,00 € correspondant à des redevances d'apports de déchets verts en déchetterie de 2019 et 2020

Il est proposé au Conseil communautaire de prononcer pour l'effacement des créances citées ci-dessus pour un montant total de 1587,41 € sur le Budget annexe Déchets Ménagers.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 29 septembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 10 octobre 2022,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Magali DUCROISET,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'effacer des dettes comme suit :

- **104,50 € correspondant à une redevance d'ordures ménagères de 2019 ;**
- **104,50 € correspondant à une redevance d'ordures ménagères de 2018 ;**
- **209,00 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2019 ;**
- **748,67 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères et des apports de déchets verts en déchetteries de 2020 et 2021 ;**
- **179,51 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2021 ;**
- **46,23 € correspondant à une redevance d'ordures ménagères de 2021 ;**
- **195,00 € correspondant à des redevances d'apports de déchets verts en déchetterie de 2019 et 2020 ;**

- de procéder à l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes » sur le Budget annexe Déchets Ménagers 2022 pour chacune des créances effacées,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Chantal CHAPPUIS
Membres présents à la séance : 54	Votants : 67

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Cédric FRADET, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Bernard MAILLET, Gilles PERRETTE à Michel TRAVELY, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Julien GAGLIARDI à Gérald GORDAT, Martine DESPLANS à Nicolas LORTON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Baptiste LEFORT à Richard PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Elisabeth PONSOT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Didier ROUX, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 20 octobre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais